

Nous Charles de Bassac Evêque de Combray & de Noyon par le faveur  
 de son Excellence Mag<sup>r</sup> Chancelier du Palais à Paris. Devant fait par  
 nous promisc et fait nous y garandis de Babrice Interc<sup>r</sup>z naguer  
 greffier du Comte de Noyon du greffe dudit Comte. Nous y avons  
 fuzon & fuzon de dix ans. & commune a nous du fuzon  
 nous d'apurer un six ans & dix ans, & Montmain & fuzon  
 & fuzon de dix ans. & fuzon par G<sup>r</sup>im<sup>r</sup> az. Du  
 L'oy d'apurer nous a fuzon par. & fuzon d'apurer  
 2<sup>e</sup> d'apurer nous a fuzon par & aduance de fuzon  
 de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans, & fuzon  
 nous a fuzon par pour les dix ans & fuzon de dix ans  
 La fuzon de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans  
 ann<sup>r</sup> l'ann<sup>r</sup>. Et quant aux dix ans & fuzon de dix ans  
 fait. 2<sup>e</sup> d'apurer nous a fuzon par fuzon de dix ans  
 par G<sup>r</sup>im<sup>r</sup> az. au fuzon de dix ans & fuzon de dix ans. Et fuzon  
 d'apurer de dix ans & fuzon de dix ans qui fuzon de dix ans  
 Comte de Noyon & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans. Et qui a fuzon de dix ans  
 la fuzon de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans  
 cae de Noyon de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans  
 de Noyon de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans  
 notable par fuzon de dix ans & fuzon de dix ans. Or qui  
 d'apurer de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans  
 ann<sup>r</sup> de dix ans & fuzon de dix ans & fuzon de dix ans  
 May un six ans de dix ans

Charles de Bassac,

Interc<sup>r</sup>z naguer

Bail du greffe de Major 40  
17 années a commencer du  
fievrier a fin d'octobre a raison  
de 12 den par an

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis